



ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU GENRE  
ET DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE  
*ASSOCIATION FOR GENDER AND SUSTAINABLE HUMAN DEVELOPMENT EMPOWERMENT*

3<sup>e</sup> édition de la journée internationale de la fille  
Thème « **Autonomiser les adolescentes : briser le cycle de la violence** »

## **Journée de dialogue entre mères pour la protection des filles**

Mercredi 8 octobre 2014, 9 heures - 16 heures à Bali CNDHL



## **COMPTE RENDU**

En prélude à la journée internationale de la fille qui se célèbre chaque 11 octobre, l'APGDHD, membre du partenariat mondial pour la fin des mariages des enfants, Girls Not Brides, et membre du réseau camerounais des organisations de promotion des droits de l'homme RECODH, a organisé une journée de « **dialogue entre mère pour la protection des filles** ». Cette rencontre a bénéficié du partenariat technique de l'antenne régionale de la CNDHL littoral, du partenariat institutionnel du MINPROFF, de l'appui financier d'un parlementaire et de la fondation FPK. Les participants ont été choisis parmi les portes paroles de grands groupes confessionnels, communautaires et de la société civile. La visibilité de la rencontre a été relayée par plusieurs médias de la presse écrite, la radio et la télé.

Durant la phase préparatoire, l'enjeu et les défis d'une assise destinée aux mères ont été expliqués aux différents groupes sollicités et un accord de principe obtenu pour leur participation effective, mais en fin de compte 5 des 23 grands groupes ont manqué à l'appel. La gestion des médias a été confiée à mme Biloa Aimée de Aurore Plus qui a mobilisé plusieurs de ses confrères de la CRTV et DBS notamment.

Le compte rendu ci-dessous résume le déroulement des échanges entre les parties prenantes de 10h15 à 17h.

## **I- RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DE LA RENCONTRE :**

La journée internationale de la fille qui en est à sa 3<sup>e</sup> édition, permet de mettre en lumière le soutien croissant de la communauté internationale en faveur de l'inclusion de l'autonomisation des filles et de la fin des pratiques néfastes qui les privent de leur potentiel d'expression socio économique à long terme.

L'édition de 2014 revêt des enjeux capitaux dont les recommandations impacteront les travaux de 2015, rendez vous où les gouvernements définiront les nouvelles priorités de développement à l'expiration des Objectifs du Millénaire pour le Développement prévus en l'an 2000. À l'heure des négociations sur le programme de développement pour l'après-2015, il sera vital de réfléchir encore sur les pratiques néfastes infligées aux filles (mariage précoces et forcés, viol, inceste, exploitation multiforme).

Au plan local, le constat fait sur plusieurs mois en matière de sécurité des filles au Cameroun informe de ce que :

- Chaque semaine un média local signale, pour le décrier, le viol ou l'inceste sur une mineure de 16 ans à Douala et Yaoundé, pour ne citer que ces villes-là;
- Les filles de moins de 15 ans sont encore extraites du circuit scolaire pour être envoyées de force en mariage au motif qu'il faut respecter la coutume dans certaines tribus et/ ou religions ;

Les situations vécues par ces filles camerounaises interpellent les parents et plus précisément provoquent les consciences de leurs mères ou de toutes les mères du pays, raison pour laquelle la rencontre va réunir des femmes en situation de leadership d'opinion, ou de porte parole des grands groupes, mais en leur qualité de mères.

### **Objectifs**

Globalement, la journée de dialogue aura pour but de susciter une conscience participative et inquisitrice des mères en vue d'une protection accrue des filles dans la société camerounaise.

Plus spécifiquement, les échanges auront pour objectifs de:

- Partager des informations autour des problématiques relatives à la fille dans l'actualité locale et examiner les effets pervers du silence sur les pratiques néfastes infligées aux filles dans les communautés ;

- Susciter l'élaboration d'une mesure de protection efficace des filles dans les familles et les communautés ainsi que la formulation d'une démarche future commune des grands groupes pour la protection effective des filles au Cameroun.

### Résultats et effets attendus

- 23 représentants de grands groupes féminins et mixtes ont partagé des informations autour des problèmes des filles et les effets pervers de la tolérance communautaire actuelle et ont élaboré une démarche commune pour accroître la protection des filles au Cameroun.
- A moyen terme, plus de 23 mères ont relayé les mesures communes élaborées pour la protection des filles auprès de plus de 200 de leurs consœurs et confrères des grands groupes en vue d'une expérimentation locale ;
- Une plateforme des mères protectrices est amorcée pour veiller à l'effectivité des mesures communes adoptées.

### Méthodologie

Communications sociologique et juridique, remue ménage, partage d'information en groupes, plénière, consensus, PTS.

### Modalités

Militantisme autour de la cause communautaire des filles, repas et documentation offerts par les organisateurs, contribution des groupes au déplacement de leur mandataire.

### Groupes attendus

DUFC CWO DA FUI FGN FNW FSW MINDINGMGBA CDMDO FRCA FTGO CFPE FGO FBTI RFIFEB FNGDO CAWOLED ALVF ALFHALITT FALBINOS FPK CNDHL COURAGE2D MINPROFF

### L'ordre du jour prévoyait :

- 8H45-9H: Arrivée et installation des participants
- 9H-9H30: Formalités d'ouverture et présentation des participants
- 9H30-9H45: Diagnostic sociologique de la situation des filles au Cameroun par Me P. NDJANDJO, edh
- 9H47-10H05 : Cadre légal de protection des filles par Mr NKAKE Daniel, ARL CNDHL
- 10H06-10H30 : Eclairage et contribution des participants
- 10H45-11H45: Travaux de groupes (traditions et valeur des filles, religions et valeur des filles, circuit judiciaire de protection des filles)
- 11H46-12H30: Restitution en plénière
- 12H30-13H25: *pause repas*
- 13H30-14H30: Jalon de la nouvelle protection des filles au Cameroun
- 14H30-15H30: Riposte des mères
- 15H30-15H50: Plan de suivi

## II- DEROULEMENT DES ECHANGES

### Première partie : Communications Introductives

La phase des allocutions a été ponctuée par le mot de bienvenue de la présidente de l'APGDHD qui n'a pas manqué de faire le lien entre l'activité du jour, le thème de la JIFI et l'ambition du Partenariat Mondial Girls Not

Brides de mettre fin aux mariages des enfants, la parole est tour à tour donnée au représentant de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés du Littoral, puis au porte parole du MINPROFF pour l'ouverture des travaux.

La phase technique a suivi immédiatement par les communications introductives, non sans l'étape obligatoire d'interview par les médias présents.

### **A- Diagnostique sociologique de la condition de la fille au Cameroun**

En trois parties, Me Ndjandjo Patricia, chercheuse sur le sujet, a présenté aux participants des statistiques extraites de l'étude qu'elle a menée sur le mariage précoce et forcé et les violences faites aux filles, ajoutant à son propos des faits récents constitutifs de violences sexuelles dont les fillettes sont victimes et relayées par les médias, ainsi que les recommandations adressées au Cameroun par les organes de traités en réponse aux derniers rapports de pays sur la CDE, CEDEF et CADHP. L'enjeu de cette communication était de mettre tous les participants au même niveau d'information sur les données actuelles et susciter une indignation immédiate des unes et des autres, interpellées par ce déblayage. *Cf copie en annexe.*

### **B-Cadre légal de protection de la fille**

Dans cette communication, Mr Nkake Daniel, cadre à la CNDHL du littoral, a présenté les textes juridiques de protection générale des droits des femmes et les particularités du code pénal qui aggrave la sanction des auteurs d'infractions sexuelles faites aux mineures de 16 ou 18 ans ; l'intervenant signale qu'en dehors de ces textes-là il n'y a pas de textes spécifiques pour les filles; les participants se sont donc imprégnés ou ré-imprégnés des instruments nationaux et internationaux de protection des droits des femmes à appliquer aux filles : *le texte de cette communication est partagé aux participants en fin de journée.*

## **Deuxième partie : Travaux de groupe et plénière**

Pendant environ 70 minutes, les participantes, regroupées autour de trois thématiques, ont remué les méninges pour identifier les forces et les faiblesses des religions, des traditions et du circuit judiciaire en matière de valeur des filles ou de protection des droits des filles. La mise en commun des rendus des groupes, après la pause repas, a occupé 55 minutes surtout que la parole est donnée aux autres participants en vue de clarification ou enrichissement. Les données produites vont servir de *Baseline* à la **démarche** des mères pour la protection des filles au Cameroun et en Afrique.

### ***\*GROUPE 1 - Thème : Tradition et valeur des filles***

Participants

Noms et Prénoms	Associations
POKOSSY BERTHE	CAWOLED
EPOSSI ADELINE	ALVF LITTORAL
NOUBISSIE	FEMMES HANDICAPEES
WAFFO	FEMMES ALBINOS
NSOGA SONG BERTHE	DAPROFF DOUALA 5 <sup>e</sup>
EPALLE JULES	MINDING NINYU MANGAMBA
TSE LYDIE	FEMMES DU NOUN
KIARI FRANCK	APGDHD COURAGE2D

**Problématique:** Le groupe s'est appuyé sur les rapports qui fondent le mariage, ce que la fille représente dans la tradition et le paradoxe de la Magnification de la femme pour énumérer les forces et les faiblesses du système traditionnel.



Ainsi comme **forces**, le groupe cite :

- L'Existence d'une discrimination positive en faveur de la fille par le passé si l'on s'en tient à l'attention de tous les membres de la famille lorsqu'une fille est venue au monde (on lui cherche un bon prétendant) ;
- La fille est le Symbole de la productivité et de la continuité de la lignée ;
- La fille est dotée d'une certaine Education et initiation sur la connaissance de toute la famille, les taches ménagères, la Bonne tenue du foyer, l'Habillement décent, le Respect des supérieurs, la Soumission, l'humilité, l'obéissance, la Réserve dans l'expression du pouvoir qui est une puissance dans les cercles initiatiques.
- la fille est considérée comme un Agent économique pour la nation (apport financier)

**Les faiblesses identifiées sont :**

- La fille est limitée dans son épanouissement et peu instruite du point de vue des diplômes
- Pas de pouvoir de décision contre le mariage précoce et forcé
- Pratique des MGF et parfois Exploitation abusive des filles
- Chosification de la fille.

## CONCLUSION

Il faut puiser ce qu'il y'a de bon dans la tradition car on observe des filles instruites aux règles de la guerre, amazones à l'époque du roi NJOYA, l'art, et certaines sciences ; **C'est le colon qui a aboli l'école traditionnelle, La colonisation a appauvri les cultures et les valeurs morales tirées des traditions.**

## \*GROUPE 2 - Thème : Religion et Valeur des filles

Participants

Noms et Prénoms	Associations
ADIDJA MBOMIKO YENOU	FPK
INGRID HONORINE MBAPPE	REFIFEB
EWANE JULIENNE	DUFC
PRISO MOUKOUO HELENE	DUFC
TAMSSAR LOUISE FLORENCE	DAPROFF Dia2
BOUKANGA LEONTINE	Femmes centrafricaines de Douala
EGONGUE ZENABOU	FPK
NYEMB ERNESTINE	CODEMANDO
WILSON HELENE	FEMMES TOGOLAISES



Ce groupe entre dans la **problématique** par une **mise au point** expliquée ainsi :

La Bible nous apprend que Dieu a créé l'Homme et qu'il l'a créé homme et femme, qu'il l'a créé semblable à Lui donc égaux.

Les choses vont évoluer et l'égoïsme des hommes va reléguer la femme au second plan, elle deviendra celle qu'on ne compte pas. L'arrivée du Christ va lui redonner une place de choix. Il ne distingue pas homme et femme et va beaucoup travailler avec les femmes. Paul en limitant l'action de la femme semble lui enlever sa valeur mais ce n'est qu'une question d'interprétation puisque le même Paul dit «qu'il n'y'a ni homme ni femme».

Il en est de même de la femme musulmane.

En regardant du dehors, on a l'impression que la femme n'a pas de place mais ce n'est pas l'islam mais les arabes qui violentent les filles, les enlevaient et les tuaient .L'arrivée de l'islam va plutôt redonner sa valeur à la femme. La femme devient une bénédiction pour sa famille.

**Ainsi les forces du système religieux sont :**

- La religion pousse tout être à rechercher la connaissance et la divulguer

- La religion permet de reconnaître que la fille et la femme ont de la valeur
- La religion change le comportement de ceux qui s'y livrent
- La religion permet d'instaurer le dialogue entre le père et la mère
- Elle promeut l'éducation des enfants des deux sexes avec équité

**Les seules faiblesses décelées sont :**

- l'ignorance à cause de l'imitation (copié-collé) des usages des grands prophètes
- L'Abandon des valeurs intrinsèques et du pouvoir réel des mères

**CONCLUSION : pour les religions, la fille est respectée et aimée. C'est un œuf.**

***\*GROUPE 3 - Thème: Circuit judiciaire de protection des filles***

**Participants**

Noms et Prénoms	Associations
NGANOU CHRISTELLE	CNDHL (stagiaire)
MPESSA BAKALA MARCEAU	CNDHL (stagiaire)
NDJAPPA MARIE MADELEINE	CNDHL (stagiaire)
MASSO EBOLE REINE	REFIFEB
AGNES LONGUE EDIBE	DAPROFF Douala 1 <sup>er</sup>
NKAKE DANIEL	CNDHL
MAKONDO EMMANUEL	CNDHL
PATRICIA NDJANDJO	APGDHD COURAGE2D
ARLETTE SELONKOUÉ	APGDHD COURAGE2D



Ce groupe a abordé sa **problématique à partir de la saisine de la juridiction.**

**Ainsi les forces identifiées sont :**

- Le privilège d'opportunité des poursuites (à volonté en respectant le délai de prescription)
- L'existence des textes (cadre légal riche)
- Un tissu judiciaire assez étendu (multitude d'agents, ressources humaines, police judiciaire, magistrats, avocats, service social et autres)
- L'existence de plusieurs institutions intervenantes telles que les ministères et la société civile qui peuvent dénoncer les infractions sur les filles selon les lois en vigueur
- L'auto saisine du procureur de la République suite à une dénonciation
- L'effectivité des décisions de justice qui sont rendues

**Les faiblesses identifiées dans le circuit judiciaire sont :**

- Textes discriminatoires et obsolètes
- Lenteur des procès
- Insuffisance des capacités (à propos des ressources humaines)
- Spécification dans le corps du personnel judiciaire (catégorisation)
- Impunité des auteurs de violation des droits des filles
- Corruption du système
- Manque de structures d'accueil de filles victimes de violence (insuffisant)
- Cout élevé des frais de justice
- Insuffisante application des textes
- Non disponibilité des textes de loi (accessibilité)
- Insuffisance de vulgarisation
- Absence de synergie d'action.

**Troisième partie : Jalon d'un Système Communautaire de Protection des filles au Cameroun**

Riches des connaissances acquises et indignées des autres informations échangées jusque là, et sous la facilitation de mme Ndjandjo, les participantes ont lancé les bases d'un système de protection des filles qui se nourrit des idées de solutions proposées par toutes.

**SLOGAN : Nous en avons assez ! Doublons de vigilance !**

**\*Les REPERES de ce système sont ainsi listés :**



### 1) Repères liés à la religion

- Revenir à la catéchèse de base (bon enseignement différent de la doctrine et des usages)
- Lecture de la Bible ou du Coran
- Ramener l'enseignement religieux dans les établissements scolaires

### 2) Repères liés aux traditions

- Revenir à l'éducation communautaire car *toute la société éduque l'enfant*, car l'enfant capte la réaction des parents et des adultes
- Concertation des mères entre elles
- Causeries avec les enfants (garçons et filles)
- Retour aux valeurs ancestrales les meilleures

### 3) Par rapport au cercle familial

- Que la mère sache trouver du temps à consacrer à ses enfants (cela va responsabiliser le père)
- Reconstruire la relation des enfants avec leurs parents (ce n'est pas la fille qui doit servir le père)
- Ne pas laisser l'éducation des enfants à la nounou
- Sévérité vis-vis des relations entre les fils et les filles au domicile familial
- Prendre les filles en main, leur donner conscience de leur valeur

**\*La STRUCTURATION préalable pour la construction du système :**

- Mettre en place une plateforme des parents d'Afrique pour la protection de la fille, bénéficiant du parrainage des épouses des autorités et des parlementaires, ayant entre autres actions citoyennes des émissions radio, action permanente et énergique, causeries avec les enfants, etc
- Faire des séminaires, des forums et autres formations pour augmenter l'adhésion de toutes les mères d'Afrique et partager ces choses...

## **Quatrième partie : Plan de suivi**

- Rédaction du rapport de la journée et sa dissémination aux participants ;
- Restitution des informations et orientation du dialogue entre mères pour la protection des filles auprès de chaque grand groupe représenté ;
- Vigilance les 10 prochains jours pour collecter les informations relayées par les médias sur les violences faites aux filles ;
- Réunion des volontaires après la semaine de la femme rurale vers le 22 octobre pour la mise en commun et validation de la lettre ouverte ; Plainte contre le CNC. Ampliation au MINCOM, MINPROFF, MINJEC, DEPUTES, PR, AMBASSADES

## Tableau de suivi

	TACHES	PERIODE	Impliqués D'OFFICE	LIEUX
1	Rapport de la journée de dialogue	12-14 oct 2014	apgdhd courage2d	Siège apgdhd courage2d
2	Dissémination du rapport	16 -17 oct 2014	apgdhd courage2d	Sièges grands groupes/par internet
3	Collecte info sur violences sexuelles et + faites aux filles	9 -20 oct 2014	TOUS	Médias, domicile, voisinage
	Restitution au sein des grands groupes	18-26 oct 2014	TOUS	Lieux de vos réunions
*4	Rédaction du draft de lettre ouverte ou pétition	20-21 oct 2014	APGDHD- FPK – DUFC- CODEMANDO - REFIFEB- ALVF	Siège apgdhd courage2d
5	Réunion de validation de la lettre ouverte	22-23 oct 2014	TOUS	A déterminer : CNDHL ou MINPROFF Lit
6	Rédaction du draft de charte + autres documents constitutifs de la plateforme et plan d'action annuel (groupe restreint)	24-31 oct 2014	APGDHD- FPK – DUFC- CODEMANDO CAWOLED- CWO – DA – FDM - TFGO – FRCA – REFIFEB – ALVF -FNOUN – FNW - MINDINMANGAMBA	Siège apgdhd courage2d
7	Approbation de la charte + autres documents constitutifs et plan d'action annuel	8-15 nov 2014	TOUS et +	A déterminer : CNDHL ou MINPROFF Lit



Rapport rédigé par Arlette Selonkoué sur les notes des rapporteurs de groupes thématiques et Supervisé par P Ndjangjo.



**Dialogue entre mères pour la protection des filles: 8 octobre 2014**  
**« Diagnostique sociologique de la condition des filles au Cameroun »**  
Communication par P. NDJANDJO, edh

**Objectifs :** mettre en exergue le niveau actuel d'insécurité des filles du point de vue de l'intégrité physique, de la force psychologique et de la valorisation sociale.

**1. Des chiffres :**

- D'après des études sur les violences sexuelles, le viol et l'inceste au Cameroun<sup>1</sup> depuis 2002 à 2009, le taux de prévalence du viol pour l'ensemble du pays est de 5,2% et le rapport sur l'âge moyen des victimes au moment du viol montre que :
  - **42% des victimes du viol avaient entre 11 et 15 ans;**
  - 37% des victimes avaient entre 16 et 20 ans ;
  - **10% avaient entre 6 et 10 ans.**
  - **19 % de femmes avaient entre 10-14 ans** au moment de la première expérience de violence sexuelle ;
- D'après les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples EDS-MICS 2011,<sup>2</sup>
  - 17 % des femmes de 25-49 ans au moment de l'enquête étaient déjà en union avant d'atteindre l'âge de 15 ans et près de 45 % étaient déjà en union avant 18 ans.
  - 51% des femmes de 45-49 sont entrées en union avant l'âge de 18 ans.
  - 57% des femmes de 20 à 24 ans déclarent s'être mariées avant l'âge de 18 ans dans les zones rurales.
- D'après les données de l'UNICEF en 2013, le taux d'engagement scolaire des filles varie actuellement selon l'âge et les régions:<sup>3</sup>
  - Le taux net de scolarisation des 6-11 ans est de 94,3% en zone urbaine et 77,7% en zone rurale.
  - **Le taux chute à 66,4% en zone urbaine et 35,2% en zone rurale pour les filles de 12 à 18 ans.**
  - Les régions de l'Adamaoua (73,7%), le Nord (60,2%) et l'Extrême-Nord (59,9%) accusent encore un retard de scolarisation, avec seulement près de 3 enfants sur 5 scolarisés.

**2. Des faits :**

Plusieurs médias relatent des faits qui montrent que l'insécurité guette plusieurs filles au Cameroun. Une revue de presse signale plusieurs cas de viol et d'inceste à Yaoundé et à Douala notamment.

- Ainsi en septembre dernier au quartier Awae, un certain **Abada, âgé de 30 ans** a appâté une jeune **fille de 16 ans** à la gare routière de Mvan. La jeune fille qui voulait effectuer un voyage ne disposait pas d'une carte nationale d'identité. C'est alors que son bourreau lui propose de lui en délivrer une le même jour. Transportant sa victime innocente derrière sa moto sous prétexte de la conduire à un

<sup>1</sup> GTZ et RENATA 'viol et inceste au Cameroun, rapport final' (2009) 24.

<sup>2</sup> EDS- MICS (2011) 93

<sup>3</sup> Projet de Descriptif de programme Cameroun UNICEF 2013 -2017 : Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération antérieure, 2008-2012' n°13, disponible [http://www.unicef.org/about/execboard/files/2012-PL35\\_Cameroon\\_CPD-final\\_approved-French.pdf](http://www.unicef.org/about/execboard/files/2012-PL35_Cameroon_CPD-final_approved-French.pdf)

poste d'identification, il dévie l'itinéraire prévu pour atterrir dans une école abandonnée à Awae. Le monstre se dévoile alors et viole la jeune fille qu'il abandonne sur les lieux. Grâce à ses cris, elle est récupérée par des passants qui vont saisir le commissariat de sécurité publique du 14<sup>e</sup> arrondissement. Les policiers vont se saisir de l'affaire et mener une enquête qui les conduira au conducteur de moto qu'ils vont interpeller.

- Le deuxième cas, est celui d'un certain Etème Amougou interpellé le 14 septembre dernier pour viol. Ce dernier vivait avec **la nièce de son épouse âgée de 12 ans qu'il violait depuis un an**. Il la menaçait de mort au cas où elle le dénoncerait. Seulement, il a été surpris en flagrant délit par l'oncle de la fille au quartier Ekounou. Le commissariat de sécurité publique, saisi a ouvert une enquête.

Les 2 présumés violeurs sont gardés à vue dans les locaux des commissariats en attendant leur déferrement au parquet, où leurs affaires sont instruites. Source : © Cameroon Tribune

- En avril 2014, c'est un enseignant en service à la délégation départementale des Enseignements secondaires du Centre, **le père de la petite Ndongo qui est écroué** à la prison centrale de Kondengui à Yaoundé, au terme de près d'un mois d'enquête judiciaire. C'est en mars dernier que le commandant de la brigade de gendarmerie de Biyem-Assi a reçu la curieuse visite de deux jeunes lycéennes, **13 ans** chacune, venues porter plainte pour inceste. La victime, Ndongo, y a été conduite malgré elle par sa camarade de classe, à qui elle racontait souvent les « **visites** » **nocturnes de son père dans son lit**.

Après avoir entendu les plaignantes, le commandant a fait appel au procureur de la République qui a instruit une enquête. Interpellé, le père nie tout en bloc et envoie sa fille le même soir chez des proches au village. Il sera sommé de la ramener, pour des examens médicaux qui révèlent effectivement des traces de rapports sexuels réguliers. Dans les services sociaux, **la petite Ndongo a expliqué que le viol dure depuis deux ans**.

Et que **c'est après les avoir surpris plus d'une fois que sa mère s'est laissée mourir**. Toujours selon la fillette, **c'est également pour avoir surpris son père avec elle que sa seconde compagne a quitté la maison, l'abandonnant à son bourreau**. Aujourd'hui, Ndongo est encadrée par les services sociaux, tandis que son géniteur attend son jugement. © Source : Cameroon Tribune

- Au TGI de Douala en 2012 l'affaire **un père présumé incestueux** est poursuivi pour outrage à la pudeur sur mineure et rapports sexuels incestueux sur sa fille **Nyate Elsa H Jacqueline**. © S. L. Cameroon Tribune
- Un oncle a **violée sa nièce** plus d'une fois et a menacé de la tuer si elle osait en parler. **Elle n'avait que 14 ans lorsqu'elle s'est retrouvée enceinte**. Sidonie, larmoyante, raconte qu'elle a dû mentir sur l'identité de l'auteur de sa grossesse, en préférant accuser un jeune voisin. Car, poursuit-elle : "je me demandais bien comment j'allais m'y prendre pour annoncer à ma famille que **j'étais enceinte du petit frère de ma mère ?**" Par Eric Kouamo à Douala, Cameroun
- En 2013, Adamou Hamamissou, **35 ans**, a été déféré au parquet du Tribunal de grande instance (Tgi) de Douala-Bonanjo le vendredi 24 mai 2013 à 9 h. L'homme est accusé du **viol d'une fillette de 10 ans** au lieu-dit Ancien étage, au quartier New-Bell.... Il a été placé en garde à vue à la brigade. Un gendarme confie que lors de son interrogatoire, le présumé violeur a avoué les faits qui lui sont reprochés. *Le Jour : 28 Mai 2013.*

### 3. Des inquiétudes

La **disparité du pouvoir économique actuel entre les hommes et leurs épouses** s'explique par la précocité de l'entrée en mariage des filles ;

**L'indifférence** actuelle de plusieurs mères **face à ces abus et violences sur les filles** autant dans les milieux confessionnels que traditionnistes ;  
**La persistance de l'envoi en union conjugale précoce** des fillettes et même de **l'incitation précoce ou forcée des filles à l'acte sexuel** ;  
**Le non respect de l'enfance** des filles ;

#### 4. Des interpellations

En février 2010, le **CDE a fait une observation générale à l'Etat du Cameroun sur les mariages précoces** en ces termes:

'Le Comité invite instamment l'État partie:...

b) À ériger expressément en infraction les mutilations génitales féminines, le repassage des seins, les mariages précoces et les mariages forcés et à traduire en justice les responsables de telles pratiques;

d) À mettre en place des programmes de réadaptation physique et psychologique à l'intention des enfants victimes de pratiques traditionnelles préjudiciables et à dégager des ressources suffisantes pour leur application;

e) À **développer les campagnes de sensibilisation et les programmes d'éducation concernant les effets des pratiques traditionnelles préjudiciables sur la santé, le statut et la dignité des enfants, en particulier des filles**, et à faire en sorte que ces campagnes soient menées de manière systématique et constante auprès de tous les secteurs de la société, notamment auprès du grand public et des hommes ainsi qu'auprès des chefs communautaires, traditionnels et religieux. L'État partie devrait également veiller à **associer pleinement la société civile et les enfants aux programmes et aux campagnes de lutte contre ces pratiques**;

f) À renforcer les mesures éducatives à l'intention des filles particulièrement exposées aux pratiques traditionnelles préjudiciables, notamment celles qui vivent dans le nord et l'est du pays;

g) À associer les personnes qui se livrent aux pratiques incriminées aux efforts entrepris pour en promouvoir l'abandon et, le cas échéant, à leur donner la possibilité de se reconvertir;

h) À intégrer dans les enquêtes nationales la collecte et l'analyse de données sur les pratiques traditionnelles préjudiciables en vue d'**élaborer des mesures destinées à combattre et éliminer ces pratiques, en veillant à obtenir la pleine participation des femmes** et des filles qui en sont victimes.<sup>4</sup>

A l'issue d'une mission de la **Rapporteuse Spéciale sur les droits des femmes en Afrique** du 04 au 14 **septembre 2012** au Cameroun, il est recommandé au Gouvernement Camerounais pour agir contre les pratiques coutumières et religieuses néfastes parmi lesquelles sont cités les mariages forcés et précoces de :

- Sensibiliser les leaders religieux et traditionnels, à travers des campagnes nationales, sur les droits des femmes et les inclure dans les programmes de lutte contre les violences faites aux femmes;

- **Traduire devant la justice les élus locaux et les chefs traditionnels impliqués dans les violations des droits de l'homme en général et les droits des femmes et des filles en particulier**;

<sup>4</sup> 60<sup>e</sup> Observation finale du Comité des droits de l'enfant CDE au 2<sup>e</sup> rapport périodique du Cameroun publié le 18 février 2010,

-Relever l'âge de mariage pour les jeunes filles et mettre en place un mécanisme de prévention et de dénonciation des mariages forcés et des mariages précoces'...<sup>5</sup>

En février 2014, le CEDEF a fait une observation à l'Etat du Cameroun sur les mariages précoces en ces termes:

“Le Comité recommande à l'État partie :

a) De mettre en place, sans délai et selon un calendrier établi, une stratégie globale, conformément aux articles 2 f) et 5 a) de la Convention, en vue d'éliminer les stéréotypes et les pratiques préjudiciables qui entraînent une discrimination à l'égard des femmes, comme : les mariages d'enfants et les mariages forcés; les mutilations génitales féminines; le repassage des seins; la stigmatisation des veuves et les rites de veuvage; et l'enlèvement d'enfants, en particulier de très jeunes filles, pour la vente d'organes ou pour s'adonner à des pratiques magico-religieuses; et de mener, en collaboration avec la société civile, les médias, les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'action sociale, et d'autres groupes professionnels intéressés, et les chefs traditionnels, des campagnes de sensibilisation à la question des pratiques préjudiciables, à l'intention des femmes et des filles ainsi que des hommes et des garçons de tous les secteurs de la société'.<sup>6</sup>

**Questionnements :**

***Que devons nous faire ? Devrions- nous croiser les bras ?***

***Chaque mère est interpellée au delà de sa fonction de citoyenne : n'est-ce pas un appel divin aux parents? !!***

***Si nous continuons de jouer l'indifférence que réservons-nous aux générations futures ?***

***Le développement humain durable veut que les générations présentes trouvent l'épanouissement sans préjudicier les générations futures !***

<sup>5</sup> [http://www.achpr.org/files/sessions/53rd/mission-reports/cameroon-promo-2012/misrep\\_promo\\_cameroun\\_2012\\_fr.pdf](http://www.achpr.org/files/sessions/53rd/mission-reports/cameroon-promo-2012/misrep_promo_cameroun_2012_fr.pdf)

<sup>6</sup> 17<sup>e</sup> Observation finale du Comité sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes au rapport unique valant 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> rapport périodique du Cameroun, CEDAW/C/CMR/CO/4-5 publié le 28 février 2014,